|  |
| --- |
| ASA 17/6967/2023 – Chine - 4 juillet 2023 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 033/23-1 |
| Une étudiante ouïghoure a été arrêtée pour avoir publié une vidéo de manifestations |
| Chine |

Kamile Wayit, jeune étudiante ouïghoure de 19 ans, a été condamnée le 25 mars 2023 pour «apologie de l’extrémisme» après avoir publié sur WeChat une vidéo sur les «manifestations A4» qui ont eu lieu en Chine en novembre 2022. Un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a confirmé sa condamnation au magazine The Economist, mais pas la durée de sa peine. Selon une source proche de Kamile Wayit, elle souffrait de dépression et devait être opérée des yeux au cours de l’été 2023. Cette jeune femme doit être libérée immédiatement, car elle n’a fait qu’exercer pacifiquement son droit à la liberté d’expression. Dans l’attente de sa libération, les autorités chinoises doivent lui permettre d’avoir accès aux soins médicaux dont elle a besoin et de communiquer avec sa famille et l’avocat de son choix, et veiller à ce qu’elle ne soit pas soumise à la torture ni à d’autres formes de mauvais traitements.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Kamile Wayit étudie à l’Institut de technologie de Shangqiu (商丘工学院), dans la province du Henan (河南) afin de devenir enseignante en école maternelle. Elle est née dans la ville d’Atush (capitale de la zone autonome kirghize de Kizilsu, dans le Xinjiang), où elle a été à l’école primaire. À partir de l’âge de 14 ans, elle a dû vivre seule à Ürümqi pendant deux ans, entre 2017 et 2019, parce que son père était détenu dans un camp de «ré-éducation» durant cette période. Son frère la décrit comme une personne «très mature et attentionnée».

Début juin 2023, le bureau du porte-parole du ministère des Affaires étrangères a répondu aux questions du magazine The Economist, indiquant que Kamile Wayit avait déjà été condamnée pour le chef d’accusation d’«apologie du terrorisme» le 25 mars 2023 et purgeait actuellement sa peine. Les autorités n’ont pas mentionné le lieu où elle est détenue, pas plus que la durée de sa condamnation. Le délit d’«apologie du terrorisme» est passible d’une peine maximale de cinq ans d’emprisonnement.

Sa condamnation serait liée à une vidéo qu’elle a publiée sur WeChat en novembre 2022 à propos des manifestations ayant eu lieu à travers la Chine afin de commémorer les victimes d’un incendie à Ürümqi. Peu après, la police a téléphoné à son père afin de lui adresser un avertissement, et elle a supprimé sa publication. À la même période, elle a repris contact avec son frère, qui vit à l’étranger et s’est exprimé au sujet des problèmes auxquels sont confrontés les Ouïghour·e·s. Ses échanges avec son frère ont sans doute joué un rôle dans son placement en détention.

À propos des «manifestations A4 en Chine»:

Jeudi 24 novembre, un incendie s’est déclaré dans un immeuble d’habitation à Ürümqi, faisant au moins 10 victimes selon des sources officielles. Beaucoup ont attribué ce drame aux restrictions liées au COVID-19, mais les autorités locales ont contesté cette affirmation. Cela n’a pas empêché des manifestations d’éclater à Ürümqi, capitale de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, dans l’ouest de la Chine. Le lendemain matin, le gouvernement a déclaré que la vague de COVID-19 était sous contrôle et que la ville assouplirait les mesures de confinement, après plus de 100 jours de restrictions draconiennes des déplacements de la population.

Depuis le 25 novembre, des vidéos partagées sur les réseaux sociaux ont montré des actions de protestation démarrer dans des universités et des villes à travers la Chine, notamment à Pékin, Guangdong, Shanghai et Wuhan. Des manifestant·e·s pacifiques ont rendu hommage aux victimes de l’incendie d’Ürümqi et demandé l’assouplissement des mesures de confinement. De nombreuses voix se sont élevées contre la censure et certaines ont demandé que le président Xi Jinping quitte ses fonctions. De nombreuses personnes ont été placées en détention pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre les restrictions liées au COVID-19. On ignore toujours combien sont encore en détention. Des vidéos diffusées en ligne ont montré des policiers en train de frapper des manifestant·e·s lors d’arrestations.

À propos du Xinjiang:

Le Xinjiang est l’une des régions chinoises dont la population est la plus diversifiée sur le plan ethnique. Plus de la moitié de ses 22 millions d’habitant·e·s appartiennent à des groupes ethniques principalement turcophones et majoritairement musulmans, parmi lesquels les Ouïghour·e·s (environ 11,3 millions), les Kazakh·e·s (environ 1,6 million) et d’autres populations dont les langues, les cultures et les modes de vie sont très différents de ceux des Hans, majoritaires en Chine «intérieure».

Depuis 2017, sous prétexte de lutter contre le «terrorisme» et l’«extrémisme religieux», l’État chinois commet des violations systématiques et de grande ampleur à l’encontre de la population musulmane du Xinjiang. On estime que plus d’un million de personnes ont été placées en détention arbitraire dans des camps d’internement à travers la région depuis 2017.

Le gouvernement chinois va très loin pour dissimuler les violations des droits humains perpétrées au Xinjiang et empêcher les membres de la diaspora ouïghoure de les dénoncer. Amnesty International a rassemblé des informations sur de nombreux cas de Ouïghour·e·s, de Kazakh·e·s et d’autres membres de populations musulmanes turcophones du Xinjiang placés en détention simplement pour avoir vécu, voyagé ou étudié à l'étranger ou pour avoir communiqué avec des personnes à l’étranger. Beaucoup ont été arrêtés uniquement parce qu’ils étaient «en contact» avec des personnes qui vivaient, voyageaient ou étudiaient à l’étranger, ou communiquaient avec des personnes à l’étranger.

En août 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme a publié un rapport très attendu appuyant les conclusions proposées entre autres par Amnesty International. Ces conclusions révèlent l’ampleur de la détention arbitraire et discriminatoire de Ouïghour·e·s, de Kazakh·e·s et de membres d’autres groupes à prédominance musulmane au Xinjiang, susceptible de constituer des crimes de droit international, et en particulier des crimes contre l’humanité. Il a également répertorié des allégations de torture et d’autres mauvais traitements, des cas de violences sexuelles et liées au genre, de travail forcé et de disparitions forcées, entre autres graves violations des droits humains.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **29 août** 2023.
* Veuillez écrire des lettres/messages courtois, de préférence en **anglais, chinois** ou dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Secrétaire du parti dans la région du XinjiangMa Xingrui479 Zhongshan Lu, Tianshan Qu, Urumqi,830041, Xinjiang Uyghur Autonomous RegionRépublique populaire de Chine | Ambassade de la République Populaire de ChineKalcheggweg 10, 3006 BerneFax: 031 351 45 73E-mail: dashmishu@hotmail.com  |
| ⭢ Infos **réseaux sociaux** voir sur <https://ua.amnesty.ch> (🔍**ASA 17/6967/2023**) |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Secrétaire du parti dans la région du Xinjiang

Ma Xingrui

479 Zhongshan Lu, Tianshan Qu, Urumqi,

830041, Xinjiang Uyghur Autonomous Region

République populaire de Chine

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Secrétaire du parti,

Je vous écris afin de vous faire part de l'inquiétude que m'inspire la situation de **Kamile Wayit** (卡米莱.瓦依提), une étudiante ouïghoure condamnée pour «apologie du terrorisme» le 25 mars 2023. Un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a confirmé sa condamnation au magazine The Economist début juin 2023. On ignore quelle est la durée de sa peine et où elle est incarcérée.

Kamile Wayit, 19 ans, est étudiante en première année à l’Institut de technologie de Shangqiu (商丘工学院), dans la province du Henan (河南). Elle a été emmenée par la police le 12 décembre 2022 après être rentrée pour des vacances chez elle, à Atush, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Sa détention serait liée à une vidéo qu’elle a publiée sur WeChat en novembre 2022 à propos des manifestations ayant eu lieu à travers la Chine afin de commémorer les victimes d’un incendie à Ürümqi. Cette jeune femme doit être libérée immédiatement, car elle n’a fait qu’exercer pacifiquement son droit à la liberté d’expression.

En outre, je m’inquiète de l'état de santé de Kamile Wayit. Selon une source proche, elle souffrait de dépression et devait être opérée des yeux au cours de l’été. Faute d’informations quant à sa situation en général, je m’inquiète vivement pour son bien-être et crains qu’elle ne soit soumise à la torture et d’autres formes de mauvais traitements.

**Je vous prie donc instamment de:**

**libérer Kamile Wayit immédiatement, à moins qu’il n’existe des éléments crédibles, suffisants et recevables indiquant qu’elle a commis une infraction reconnue par le droit international;**

**dans l’attente de sa libération, révéler où elle se trouve et lui permettre de communiquer régulièrement avec sa famille et un avocat de son choix;**

**dans l’attente de sa libération, veiller à ce qu’elle ait accès à des soins médicaux dignes de ce nom et ne soit pas soumise à la torture ni à d’autres formes de mauvais traitements.**

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire du parti, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne

Fax: 031 351 45 73 / E-mail: dashmishu@hotmail.com